

Interpellation concernant l'application du nouveau règlement-redevance au stade Georges-Pêtre

Monsieur le Bourgmestre,

Le nouveau règlement-redevance applicable à l'utilisation des infrastructures sportives communales

suscite de vives inquiétudes parmi les clubs concernés, en particulier au regard de l'augmentation

très importante des montants désormais demandés. Dans ce contexte, il me paraît essentiel de

pouvoir disposer d'une vision claire, non seulement des sommes effectivement réclamées, mais

aussi de la manière concrète dont la commune met ce règlement en œuvre dans la pratique.

Je souhaiterais dès lors vous poser les questions suivantes concernant les clubs de rugby et de

football qui occupent le stade Georges-Pêtre :

1. Quels montants ont été effectivement réclamés, mois par mois, depuis l'entrée en vigueur du

nouveau règlement ?

2. Comment le paiement est-il concrètement organisé ?

La commune envoie-t-elle des factures ?

Ces factures sont-elles établies sur la base de déclarations d'occupation des lieux par les clubs ?

Existe-t-il un relevé des heures ou des créneaux utilisés ?

3. Des paiements ont-ils déjà été effectués sur cette base et, à défaut, des contestations ou difficultés d'application ont-elles déjà été signalées ?

Ahmed Mouhssin